

Première table ronde « La réforme des entreprises en difficulté est-elle à la hauteur des attentes des praticiens ? »

Keynote speech « Les Enjeux du droit des faillites à la frontière de l'innovation »

By Nicolas Colin, Associé fondateur TheFamily Membre du Comité d'exécution de Droit & Croissance - 2 avril 2014

L'économie française à la frontière de l'innovation

Qu'est-ce que la frontière de l'innovation ?

- Le point dans le processus de développement économique où le rattrapage des économies les plus avancées est achevé et où seule l'innovation peut générer de nouveaux gains de productivité
- A la frontière de l'innovation, l'innovation de produits et de modèles d'affaires est notre unique relais de croissance et notre seul espoir de recréer des emplois. Attention : l'innovation n'est ni la recherche et développement, ni la montée en gamme

La France peine à se développer à la frontière

- L'économie française sait mettre au point des nouvelles technologies, mais elle échoue à en faire des filières puissantes incluant des entreprises dominant leur marché à l'échelle mondiale
- Dans le même temps, tous les indicateurs du développement sont au rouge : taux de marge des entreprises, pouvoir d'achat des ménages, taux d'emploi, taux d'endettement, croissance économique, évolution du revenu par tête
- On commence à réaliser que les difficultés issues de la crise de 2008 ne sont pas conjoncturelles : malgré la reprise, les entreprises ne reconstituent pas leurs marges car elles ne savent pas pratiquer d'innovations de rupture



Le rattrapage devenu impossible

La France a spécialisé son économie dans le rattrapage des Etats-Unis

- La croissance élevée des Trente Glorieuses est le résultat d'une politique industrielle conçue pour répliquer le développement de l'économie américaine en faisant émerger des champions nationaux soutenus par la puissance publique
- Aujourd'hui encore, les pouvoirs publics, les administrations, les grandes entreprises et les investisseurs pensent dans ces termes : comment refaire ce qu'ont fait les Américains ? Peut-on créer un Google français ?

Mais le rattrapage est devenu impossible dans l'économie numérique globale

- Les frontières commerciales sont plus ouvertes que jamais, notamment dans l'Union européenne qui garantit la liberté d'établissement et la liberté de circulation des biens et des services
- Dans l'économie numérique, les marchés sont toujours concentrés à l'échelle globale du fait des effets de réseau. Une fois qu'une position a été prise par une entreprise américaine, il n'y a plus de rattrapage possible par une entreprise d'un autre pays



Heureusement il reste des opportunités

Le numérique n'a encore dévoré que quelques filières

- L'économie numérique américaine a, depuis 1994, fait des « tours d'échauffement » dans les filières dont la transformation numérique était la plus facile : les médias, les industries culturelles, la publicité, la vente par correspondance
- Dans chacune de ces filières, la chaîne de valeur a été déformée au profit d'une ou deux entreprises positionnées en aval de la chaîne de valeur. Désormais bien « échauffées », elles sont devenues des géants industriels et les premières capitalisations boursières mondiales

Des positions globales restent à prendre dans d'autres filières

- La diversification de l'économie numérique a commencé : dans l'hôtellerie (Google, AirBnB), le retail (Apple, Google), les transports et la logistique (Amazon, Google, Uber), l'énergie et le bâtiment (Google), l'automobile (Google, Tesla, Salesforce)
- Dans plusieurs filières, rien n'est encore joué et la France peut encore prendre des positions dominantes à l'échelle globale : la santé, le textile, l'énergie, le bâtiment, l'agriculture, le luxe, la banque, l'assurance, les transports publics, les services urbains
- Mais attention, tout s'accélère : l'accès au capital, le dynamisme de l'écosystème d'innovation américain, les effets de réseau, les stratégies « full stack » et le soutien de l'administration fédérale américaine intensifient la course à la grande taille



D'où émergeront nos futurs champions numériques ?

Les startups, un échec français

- A une exception près (Apple), les grandes entreprises américaines qui dominent l'économie numérique sont d'anciennes startups nées après la révolution numérique
- Le problème, vu de France, est que nous n'avons jamais réussi à faire d'une startup un géant industriel dominant sa filière à l'échelle globale
- Les problèmes sont identifiés. On peut en résoudre certains, notamment sur le marché du capital-risque. Mais les startups ne sont pas notre meilleur espoir

Les grands groupes, une situation ambivalente

- Plusieurs de nos grands groupes dominent leur filière à l'échelle globale. On peut se dire que ces positions pourront être préservées après la transformation numérique de ces filières
- En même temps, il est impossible de rester dominant sans être agile dans la transformation de son modèle d'affaires comme l'ont montré Apple et Amazon
- Les grands groupes sont victimes du dilemme de l'innovateur : il est difficile de pratiquer soi-même des innovations de rupture quand l'intérêt objectif de l'entreprise est la préservation du statu quo

Les PME et ETI, notre meilleur espoir ?

- On peut observer des cas de PME qui, menacées par le déclin et voyant leurs marges s'éroder, ont radicalement transformé leur modèle d'affaires par l'innovation
- Dans certains cas, c'est le fait des dirigeants et actionnaires en place : après tout, c'est la force du capitalisme familial que de savoir s'adapter aux mutations structurelles et se transformer à temps pour survivre et se développer à nouveau
- Dans d'autres cas, et notamment lorsqu'il s'agit de transformation numérique et d'innovation, les actionnaires et dirigeants en place ne sont pas les mieux placés : on peut même dire que, dans bien des cas, la transformation du modèle d'affaires d'une entreprise est empêchée par la frilosité des actionnaires et l'incompétence des dirigeants



Le droit des faillites à la frontière de l'innovation

Le droit des faillites est un déterminant de la capacité à innover

- Comment faciliter la reprise d'actifs existants, la valorisation d'un savoir-faire, la préservation de l'ancrage territorial d'une entreprise quand toutes les chaînes de valeur sont déformées par la transformation numérique de l'économie ?
- L'enjeu est de mettre ces entreprises dans les mains d'actionnaires et de dirigeants qui, grâce à leur vision, leur talent d'exécution et leur accès au capital, sauront les transformer radicalement pour en faire les champions de demain sur leur marché

Le droit des faillites remis au service du développement économique

- Le débat sur le droit des faillites est aujourd'hui centré sur la préservation du statu quo dans les entreprises et des considérations sur le coût du travail – qui conviennent à une économie de rattrapage
- un droit des faillites efficace est une manière de faciliter, voire de précipiter la transformation de nos entreprises à la frontière de l'innovation, de les lancer à l'assaut de filières profondément transformées et de générer les gains de productivité qui permettront de relancer la croissance et la création d'emplois



Contact

Nicolas COLIN

TheFamily + 33 (0) 6 11 45 49 64 nicolas@thefamily.co www.thefamily.co





